
DIRECTION GENERALE DE LA
SURVEILLANCE DU TERRITOIRE

CABINET

N° **630** /MIDDLDGST-CAB

DEROGATION SPECIALE

Il se tiendra à Brazzaville, du 02 au 04 novembre 2016, la 6^{ème} Réunion des Directeurs Généraux de l'Aviation civile de la Région Afrique - Océan indien.

Conformément aux dispositions particulières de la Circulaire n°000456/MID/DGST du 09 décembre 2013 portant sur l'octroi du visa d'entrée à la frontière pour des situations d'urgence et à la demande de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile (ANAC),

Le Directeur Général de la Surveillance du Territoire, soussigné, atteste qu'une dérogation spéciale est accordée aux invités à cette réunion.

A ce titre les services congolais d'immigration leur délivreront des visas aéroportuaires à leur arrivée en République du Congo.

Par conséquent, ils prient leurs homologues dans les pays d'embarquement et de transit des intéressés, ainsi que les fonctionnaires des différentes compagnies aériennes qu'ils emprunteront de bien vouloir leur faciliter l'accès à bord et le voyage à destination de la République du Congo.

La présente dérogation est signée pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Brazzaville, le **08 OCT 2016**




Général de Police de 1^{ère} classe Philippe OBARA